



Generalsekretariat
Secrétariat général
Segretario generale

3003 Bern, le 10 juin 1985

☎ 031/61

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostro segno

Ihre Nachricht vom
Votre communication du
Vostra comunicazione del

Unser Zeichen
Notre signe
Nostro segno

Lf/di

Monsieur Raymond Probst
a. Secrétaire d'Etat
Président du groupe de travail
"Historische Standortbestimmung"
Département fédéral des
affaires étrangères

3003 B e r n e

Monsieur le président et cher Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre lettre du 28 mai 1985 au groupe de travail. Invité de cette institution depuis que j'ai passé du côté de l'administration, je me permets de vous livrer **quelques réflexions** sur la question évoquée dans votre lettre du 29 mars et à la fin de celle du 28 mai.

absekrat

En ce qui me concerne - représentant de l'administration-, **je suis convaincu de l'utilité du groupe de travail, si, suite à ses discussions, le Conseil fédéral et les Départements intéressés peuvent, en temps utile, prendre connaissance de réflexions, d'opinions et de suggestions servant la conduite de la politique extérieure sous tous ses aspects.**

Privat oder offiziell?

Je me permets de rappeler que **les relations entre la Suisse et les Institutions de Bretton Woods pourraient constituer un thème pour une prochaine séance du groupe de travail. Mais j'ai encore un autre sujet à vous proposer.**

Le Conseil fédéral est confronté à un rythme accéléré et dans des cas toujours plus nombreux à des problèmes où

politique extérieure et politique intérieure entrent en collision. Je veux parler de tout ce qui a trait à la collaboration, à l'assistance judiciaire pénale ou administrative, à l'échange de renseignements avec l'étranger dans les domaines financiers, fiscaux, commerciaux, technologiques etc. ...

Je cite pour le seul Département des finances:

- les accords de double-imposition
- le rapport et la recommandation de l'OCDE sur le secret bancaire
- les Foreign Sales Corporations
- l'insistance de Paris et d'autres Etats de la CE à négocier une convention d'assistance administrative dans le domaine douanier.
- l'affaire Santa Fé où nous avons préparé la décision du Conseil fédéral dans l'ultime phase de la procédure de recours.

Vous savez que le Conseil fédéral s'occupe de ces affaires quand il prend des décisions ponctuelles (Marc Rich ou Santa Fé par ex.) et que l'administration réfléchit à la question de l'empiétement de l'étranger sur la souveraineté de la Confédération.

Je me demande si le moment ne serait pas venu de mettre ce thème à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Groupe. Je pense en effet qu'une réflexion en commun serait précieuse, non pas sur les possibilités de parade mais sur la problématique générale. Le Conseil fédéral et les administrations concernées se battent en effet sur deux fronts:

- 1) externe avec les pressions d'Etats étrangers ou d'organisations multilatérales
- 2) interne, dans la défense de nos intérêts bien entendu, mais contre certains milieux hostiles à toute extension de l'assistance et de l'entraide. (Cf. la campagne du "Wall Street Journal" contre la décision du Conseil fédéral dans le cas Santa Fé, campagne orchestrée de Suisse, j'en suis convaincu).

Le Parlement - et notre groupe comprend quelques-uns de ses membres - suit ces affaires de très près et il est parfois tenté de prendre des positions extrêmes pour des raisons émotionnelles (cf. Motion Früh).

Ne serait-ce pas précisément la mission de notre groupe d'attaquer le sujet brièvement décrit sous l'angle de la politique intérieure? C'est ma proposition. Je reste bien entendu à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.

Je vous ai communiqué par écrit ces réflexions, parce que, à mon grand regret, un engagement au service de la Confédération m'empêche d'assister à la prochaine séance du 29 juin. Je vous prie de m'en excuser.

Bud. 12.6. u.f.

Veillez agréer, Monsieur le président et cher Monsieur, mes messages respectueux.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
Le Secrétaire général

F. Landgraf
F. Landgraf